

Attestation de dégâts

Si vous subissez des dommages causés par des ESOD*

À retourner à :

Fédération des Chasseurs du Pas de Calais
Rue Victor Gressier, « La fosse aux loups » - BP 80091
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex
contact@fdc62.fr



1 ATTESTATION PAR ESPECE

Je soussigné,

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Espèce en cause : (Cocher une seule espèce) :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| ☐ Renard | ☐ Fouine | ☐ Putois | ☐ Raton laveur |
| ☐ Belette | ☐ Pie bavarde | ☐ Etourneau sansonnet | ☐ Ragondin |
| ☐ Corbeau freux | ☐ Corneille Noire | ☐ Rat Musqué | ☐ Autre : |

Type de dégâts : (Cocher une seule case)

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Sur élevage | ☐ Agricoles | ☐ Atteintes matériel (isolation, câblage, etc.) |
| ☐ Faune sauvage | ☐ Autres : | |

Sur la commune de : Le :/...../.....

Le prédateur en cause a effectué les dégâts suivants : (Exemple : 5 poules et 10 canards colvert, œufs, 1 oie rieuse, 1ha de semis de maïs, 10 m² de laine de verre, morsure, échinococcose, néosporose bovine, 1 lièvre brun etc.)

.....
.....

MONTANT ESTIME DES DOMMAGES : €

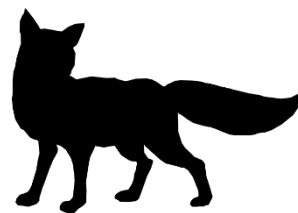
Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.

Fait à, le/...../.....

Signature :

Notice explicative

Note au collecteur d'informations



Les constats de dommages sont les seuls outils qui, s'ils sont correctement renseignés, permettent d'agrémenter notre dossier ESOD de façon à :

- Maintenir la liste des ESOD dans notre département,
- Estimer le montant des dégâts que ces espèces causent aux élevages professionnels et familiaux, aux activités agricoles ainsi que les dégradations matérielles qu'elles occasionnent sur les biens.

À titre indicatif, voici un barème des tarifs (source ministère de l'agriculture) :

Dégâts sur volailles et appelants	Coût à l'unité
Œuf de consommation	0,40€
CAILLE unité	4 €
CANARD de Barbarie 2,5kg	20 €
COLVERT de chair unité	15 €
COQ 3,5kg	20 €
DINDE 4kg	25 à 30 €
FAISAN de chair unité	16 €
FAISAN d'ornement	Voir tarifs éleveurs
LAPIN unité	17 €
OIE de chair unité	25 à 35 €
PIGEON de chair unité	15 €
PIGEON voyageur unité	100 €
PINTADE fermière 2,5kg	19 €
POULE pondeuse	18 €
POULE pondeuse de race	25 à 35 €
POULET fermier 2kg	18 €
COLVERT appelant unité	25 à 40 €
CANARDS de surface (Siffleurs, Sarcelles, Souchets, etc.)	60 à 80 € Voir tarifs éleveurs
CANARDS plongeurs (Milouins, Morillo etc.)	60 à 80 € Voir tarifs éleveurs
OIES cendrées, rieuses, moissons	60 €, 150 € et 700 € Voir tarifs éleveurs
OISEAUX D'ORNEMENT	Voir tarifs éleveurs
Dégâts agricoles	Barème
Dégâts matériels	Devis ou facture



En aucun cas cette déclaration ne fera l'objet d'une quelconque indemnisation.

*espèces susceptibles d'occasionner des dégâts